

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 DÉCEMBRE 2018**

Evaluation du plan d'action français « Femmes, Paix et Sécurité » (2015-2018) : intensifier les efforts en vue d'une mise en œuvre effective des résolutions onusiennes

A l'occasion de la journée des droits humains, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) rend public son « Rapport final d'évaluation du 2<sup>ème</sup> plan national d'action de la France pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » (2015-2018) »<sup>1</sup>.

Les conflits ont un impact disproportionné sur les femmes: plus souvent victimes de violences sexuelles, elles sont le plus souvent tenues à l'écart des processus de paix. C'est ce qu'ont mis en évidence les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies dites « Femmes, Paix et Sécurité » depuis l'adoption de la résolution 1325 en 2000. Entre 1990 et 2017, les femmes ne représentaient que 2% des médiateur.rice.s, 8% des négociateur.rice.s et 5% des témoins et des signataires des processus de paix. Or une participation significative des femmes permet que leurs droits et leurs intérêts soient pleinement pris en compte au lendemain d'un conflit et elle augmenterait de près de 35% la probabilité qu'un accord de paix dure plus de 15 ans.

Les 8 résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » adoptées depuis 2000, véritables leviers en matière d'égalité femmes-hommes, exhortent ainsi les Etats à renforcer la participation des femmes à l'établissement de la paix et à l'ensemble des processus décisionnels, à mieux protéger les femmes contre les violences sexuelles et toute autre violation de leurs droits fondamentaux et à leur donner accès à la justice.

En charge de l'évaluation du 2ème plan national d'action de la France pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » (2015-2018), le HCE salue le plaidoyer fort porté par la France dans les enceintes multilatérales pour la promotion des enjeux « Femmes, Paix et Sécurité ». Il appelle toutefois à renforcer significativement et à partager la compréhension de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité comme levier de transformation profonde des missions de maintien de la paix et de gestion des situations de conflit et post-conflit, notamment dans la prise en compte de l'enjeu porté par la participation des femmes aux processus décisionnels, et ce, auprès des acteur.rice.s concerné.e.s sur le plan national (diplomates, militaires, personnel humanitaire, acteur.rice.s du développement).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes a été chargé de réaliser l'évaluation de ce deuxième plan de manière conjointe avec la Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme.

Afin d'y parvenir, le HCE formule 16 recommandations visant à :

- Renforcer la visibilité du plan et son appropriation par les acteurs.rice.s concerné.e.s, par un portage politique renforcé et la systématisation d'actions de formation.
- Renforcer le caractère opérationnel du plan et permettre la mesure de son impact réel, par un ciblage géographique des actions à entreprendre.
- Renforcer le pilotage et la cohérence du cadre de suivi et d'évaluation, en particulier en renforçant la coordination interministérielle et l'implication de la société civile.
- Faire face aux défis du 3ème plan national d'action, en impliquant davantage l'Agence Française du Développement, désormais acteur pivot du développement, notamment dans les pays en conflit ou post-conflit, et en prenant mieux en compte les enjeux de l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels.
- Engager des moyens financiers et humains adéquats pour la mise en œuvre de ce plan.

Selon Danielle Bousquet : « Les questions de guerre et de paix ne sont pas qu'affaires d'hommes. Les femmes paient un lourd tribut pendant et après les conflits. Elles doivent être protégées, notamment des violences sexuelles, et trouver leur place autour des tables de négociations. »